

Rétablir le concours en soins infirmiers : Une nécessité absolue dans un contexte de multiplication des déserts médicaux

Depuis ce jeudi 1^{er} juin, près d'un million d'étudiants reçoivent les résultats des vœux qu'ils ont formulé pour l'une des 21 000 formations proposées par la plateforme Parcoursup. Ce processus de sélection, en plus d'être **source de profondes angoisses** pour les étudiants, génère de grandes injustices qu'il est aujourd'hui nécessaire de limiter. Certaines formations se trouvent davantage pénalisées que d'autres.

En effet, les étudiants désireux d'intégrer l'un des 365 Instituts de Formation en Soins Infirmiers (I.F.S.I) figurent parmi ceux étant les plus exposés aux **injustices créées par la plateforme Parcoursup**. En tant que Députée, il en va de ma responsabilité de tirer enfin la sonnette d'alarme sur une situation qui ne peut plus durer.

En effet, depuis 2019, année de la suppression du concours en soins infirmiers, de nombreux jeunes étudiants et professionnels de santé de Haute-Loire m'alertent sur la **situation totalement ubuesque vécue par les bacheliers** ayant postulé via la plateforme Parcoursup pour intégrer l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Puy-en-Velay.

Tout d'abord, notons que la suppression du concours a entraîné la suppression de l'entretien oral. Cette modification apportée est à la fois inquiétante et irresponsable. Même imparfait, l'entretien de personnalité était un bon moyen d'**identifier les candidats aptes ou non à assumer la profession d'infirmier**, qui requiert de grandes qualités humaines. Les membres du jury de sélection ont en effet l'expérience leur permettant de repérer des candidats ayant un discours un comportement incompatible avec l'exercice de cette profession.

Ensuite, la principale difficulté rencontrée repose sur **la non prise en compte du critère géographique dans la procédure**, qui conduit à ce que lesdits candidats se retrouvent affectés dans des IFSI trop éloignés de leur zone de résidence. De ce fait, à études équivalentes, des étudiants altiligériens, souhaitant rester en Haute-Loire, sont par exemple affectés à Toulouse, quand, dans le même temps, des étudiants Toulousains, désireux de rester à Toulouse, sont affectés au Puy-en-Velay.

Cette situation plus que paradoxale est tout d'abord **source de dépenses financières importantes**. En effet, les jeunes étudiants privés de la possibilité d'étudier dans l'IFSI de leur département d'origine se voient contraints de louer un appartement et engager des frais supplémentaires en termes de transport, du fait de **l'éloignement géographique**. À l'heure où le marché locatif étudiant se tend et où la mobilité est partie intégrante de la transition énergétique, ces coûts qui auraient pu être évités sont à mes yeux inacceptables.

En plus du coût financier non négligeable que cela représente pour ces étudiants désireux de continuer à étudier dans leur département, cette méthode d'affectation a également de **terribles répercussions sur la lutte contre la désertification médicale**, notamment dans les territoires ruraux. Dans un contexte de forte pénurie d'infirmiers, la fidélisation sur leur territoire des étudiants infirmiers constitue un objectif essentiel pour **favoriser l'installation des nouveaux infirmiers en zones rurales**, bien souvent sous dotées. Cette problématique cristallise alors **un enjeu de santé publique important**.

Par conséquent, j'estime qu'il s'avère nécessaire d'apporter des réponses concrètes et continuer de **réfléchir à une meilleure prise en compte du critère géographique** pour les futurs bacheliers. La situation actuelle n'a que trop duré. J'appelle le Gouvernement à œuvrer pour que le critère géographique soit davantage pris en compte dans le processus de sélection de la plateforme Parcoursup, lorsqu'il s'agit des admissions en IFSI, afin de **prioriser les étudiants désireux de continuer à étudier dans leur département**, mais également de lutter efficacement contre la désertification médicale qui s'accroît dans les territoires ruraux.

OUI au rétablissement du concours en soins infirmiers et de l'entretien oral.

NON à la sélection des candidats en I.F.S.I via Parcoursup.

Vous l'aurez compris, la situation inacceptable dans laquelle se trouve chaque année des milliers d'étudiants en soins infirmiers, m'oblige à interpeller le Gouvernement et plus particulièrement le Ministre de l'Enseignement supérieur de la Recherche. Dans un contexte de forte inflation et où les déserts médicaux se multiplient, il est **urgent d'agir !**

Isabelle VALENTIN

Députée de la première circonscription de Haute-Loire